

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2019 COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS

**Membres Présents :** MM. GUERDER, REITER, PRETZ, KAISER, KORMANN (arrivé à 20h35), LELONG, STOURM, THIRION  
MMES TEITGEN, ANDRIEUX (arrivée à 20h35), LECART--NILLES MAZUR,

**Absents avec excuses :** MMES BETHMONT (procuration à REITER J-M), MORISSEAU, SCHULTZ (procuration à GUERDER G.)

**Absent(s) non excuse(s) :**

### 040619-1/ APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 01.04.2019

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 1<sup>er</sup> Avril 2019

**Résultat du vote :** **10 votes pour / 2 votes contre**

### 040619-2/ COMMUNICATIONS

**1) Service Militaire Volontaire :**

Une présentation au drapeau du Service Militaire Volontaire s'est déroulée le 10.05.2019 à RODEMACK. Un jumelage est prévu avec ce régiment à la fin du mois de Juin.

**2) Plus Beaux Villages de France :**

La visite expertise des Plus Beaux Villages de France s'est déroulée le 16.05.2019. La réponse sera donnée au mois de Septembre.

**3) « Histoire de Famille » :**

L'établissement, qui propose de la petite restauration et salon de thé, se situe au 33 Rue des Seigneurs (à côté de la Pharmacie) et a ouvert ses portes fin avril.

**4) Olympic Rodemack Handball :**

Le Maire a été informé par un courrier du Comité Départemental Olympique et Sportif de la Moselle, de l'obtention par l'Olympic Rodemack Handball du label argent. Toutes nos félicitations au Club pour cette distinction.

**5) Syndicat des Eaux :**

Le budget du Syndicat des Eaux de Rodemack-Puttelange-Beyren-Mondorff a été voté.  
Pour information :

**Résultat de clôture 2018 : + 277 697,67 €**

**BUDGET PRIMITIF 2019 :**

<b>Fonctionnement :</b>	Dépenses :	<b><u>347 678,00 €</u></b>
	Recettes :	<b><u>347 678,00 €</u></b>
<b>Investissement :</b>	Dépenses :	<b><u>471 046,32 €</u></b>
	Recettes :	<b><u>471 046,32 €</u></b>



**Le Maire souhaite faire passer le message suivant à la population :**

**En attendant la réalisation du 2<sup>ème</sup> forage prévu pour FIN 2019, nous vous demandons d'économiser l'eau par les fortes chaleurs à venir, pour éviter les coupures (piscine, lavage des voitures...).**

**Merci de votre compréhension.**

**6) Sapeurs-Pompiers :**

Un rapprochement s'est effectué entre les casernes de sapeurs-pompiers de BOUST et RODEMACK. Le personnel de BOUST a été intégré au sein du corps de RODEMACK.

**7) Remerciements :**

Le Maire informe le conseil municipal des courriers/emails de remerciements :

- Mme Florence NIEMI, Présidente de l'association « Chants et Musiques en Pays Mosellan » pour la tenue de leur festival 2019.
- ALYS (anciennement AFAD) pour le versement de la subvention 2019.

**040619-3/ CHAMPIONNAT DE France UNSS HANDBALL A RENNES : Participation financière**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré :

DECIDE de verser une participation financière de **150,00 €** pour la participation du Club UNSS Handball des filles de – de 15 ans du collège Charles Péguy de CATTENOM, qualifiée pour les championnats de France Handball du 04.06.2019 au 07.06.2019 à CESSON, près de RENNES. Pour information, parmi les 11 filles de l'équipe, 10 filles habitent RODEMACK.

**Décision prise à l'unanimité**

**040619-4/ CONVENTION POUR LA MISE EN FOURRIERE DES ANIMAUX ERRANTS**

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide de renouveler la convention avec la « Fourrière de Bouba » Ferme Moreau 57700 RANGUEVAUX à raison de **0,70 €** / par habitant et par an à compter du **01.01.2018** et ce **pour une durée de 3 ans.**
- Décide d'autoriser le Maire à signer ladite convention.

**Décision prise à l'unanimité**

**040619-5/ REMPLACEMENT D'UN BATTANT DE CLOCHE A L'EGLISE ST NICOLAS**

Suite à la révision et à l'entretien annuel des cloches intervenus le 17 Mai dernier, le remplacement du battant de la cloche 3 s'impose, pour préserver la cloche d'un risque de fêlure (battant devenu plus dur que la cloche à force de la frapper).

Le conseil municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré :

- Décide le remplacement du battant de la cloche 3
- Autorise le Maire à signer le devis d'un montant de **904,00 € HT** soit **1084,80 € TTC** et à pourvoir à son remplacement.

**Décision prise à l'unanimité**



## **040619-6/ LES JARDINS DU CASTEL : COMPTE-RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITE (CRAC 2018)**

Le Maire expose :

Par délibération du 3 novembre 2008, la commune a pris la décision de confier une concession d'aménagement à la SODEVAM nord Lorraine pour la réalisation d'un lotissement communal au lieu-dit Beuerplatz.

Conformément aux articles L. 300-5 du code de l'urbanisme et L. 1523-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, la SODEVAM adresse chaque année à la Commune de Rodemack un compte rendu financier et d'activités pour examen et approbation.

Après consultation du compte rendu annuel à la collectivité sur l'opération lotissement au lieu-dit Beuerplatz,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le compte rendu annuel 2018 établi par la Sodevam et ses annexes.

**Décision prise à l'unanimité**

## **040619-7/ ACCEPTATION DE CHEQUES**

Le Conseil Municipal accepte le versement des chèques suivants :

- 1152,00 € par GROUPAMA pour le sinistre sur l'abri bus situé Route de Mondorff
- 1404,30 € par GROUPAMA pour le sinistre sur l'abri bus situé Route de Mondorff (SOLDE)
- 521,40 € par GROUPAMA pour le sinistre sur un candélabre au lotissement « Les Remparts ».
- 569,52 € par « A Deux Pas du Lavoir » pour la modification du branchement de l'épicerie. (ENEDIS)
- 391,86 € par « A Deux Pas du Lavoir » pour la modification du branchement de l'épicerie. (ELECTRICIEN)

**Décision prise à l'unanimité**

## **040619-8/ EXTENSION DU PERIMETRE DE LA CCCE : Demande d'adhésion des Communes de Haute-Kontz et de Contz-lès-Bains**

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment celles des articles L5211-18 et L 5214-1 et suivants,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Haute-Kontz en date du 21 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Contz-les-Bains en date du 22 mai 2019 sollicitant l'adhésion de la commune à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la délibération n° 1 du Conseil communautaire du 28 mai 2019 portant acceptation de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs

Considérant la position géographique des Communes de Haute-Kontz et de Contz-les-Bains se situant sur le même versant de la Moselle que la Communauté de Communes et considérant la continuité territoriale des périmètres respectifs,

Considérant le caractère frontalier, tourné vers le Luxembourg, de ces deux communes qui connaissent les mêmes préoccupations en termes de mobilité et d'emplois que le territoire communautaire,



Considérant le travail commun déjà engagé entre les Communes de Haute-Kontz, de Contz-les-Bains et le territoire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs sur de nombreux dossiers,

**Il est donc demandé au Conseil municipal :**

- **d'accepter l'extension du périmètre communautaire de la CCCE aux communes de Haute-Kontz et de Contz-le-Bains à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,**
- **de notifier cette délibération au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.**

Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, l'admission de nouvelles communes est subordonnée à la décision concordante des Conseils Municipaux des Communes membres de la CCCE dans les mêmes conditions de majorité requises pour la création d'un EPCI.

**Décision prise à l'unanimité**

**Le Maire, Gérard GUERDER**

